





Masque baoulé de Côte-d'Ivoire

**Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)**

**Directeur de la publication :**  
Col Bernard Dartaguiette

**Rédacteur en chef :**  
Cdt Jérôme Leroy

**Rédacteur en chef adjoint :**  
Cne Fatima Abderrabi

**Rédacteurs du CESA :**  
Adc Jean-Paul Talimi  
Adj Valérie Grillet  
Sgc Fanny Boyer

**Maquette :**  
M. Emmanuel Batisse  
M. Philippe Bucher  
Clc Zita Martins Nunes  
Av1 Antoine-David Da Silva  
Manteigas

**Crédits photographiques :**  
Fonds documentaire de la  
bibliothèque du CESA

**Diffusion :**  
M. Pierre d'Andre  
Clc Mathieu Cornu

**Correspondance :**  
CEMS Air  
1 place Joffre,  
75700 PARIS SP 07 - BP 43  
Tél. : 01 44 42 80 64  
MTBA : 821 753 80 64  
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

**Impression :**  
Imprimerie EDIACA (Établissement d'impression, de diffusion et d'archivage du commissariat des armées)

Tirage 2 500 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

## Stratégie

Géopolitique du Mali : les acteurs ..... 2

## Cartographie

Le Mali, un pays au cœur de zones de turbulences ..... 4

## Sociologie

La tradition de la guerre juste ..... 6

## Espace

Youri Gagarine devient le premier homme dans l'espace ..... 8

## Histoire de l'aéronautique

L'aviation dans les opérations coloniales, 1919-1939.. 10

## Traditions

Un avion de légende : le SPAD..... 12

## Droit et institutions

Les prud'hommes ..... 14

## Sciences

Étude des origines de l'Univers : le satellite *Planck* .. 16

## Sciences politiques

Les régimes politiques..... 18

## Économie

La cotation assistée en continu 40 (CAC 40)..... 20

## Histoire

L'empire du Mali (1220-1380)..... 22

## Littérature

Léopold Sédar Senghor (1906-2001) ..... 24

## Arts

L'art africain..... 26

## English Corner

Thanksgiving ..... 28

# Géopolitique du Mali : les acteurs

**Par son enclavement et sa position de carrefour des routes commerciales historiques devenues celles du trafic, la géographie du Mali explique en grande partie le contexte géopolitique actuel. Mais, elle ne saurait être le facteur unique de cette situation, comme en témoigne le nombre d'acteurs locaux et internationaux qui interviennent dans cette crise.**

## Une multitude d'acteurs locaux...

Le premier de ces acteurs, l'État malien, est en partie responsable de la contestation. Dirigé par une classe politique issue en majorité de la zone méridionale, il ne fait que peu de cas des revendications des populations septentrionales à majorité touareg. Cette crispation historique s'est accentuée après l'échec des accords d'Alger de 2006.

Ainsi, déçus de ne pas avoir obtenu la concrétisation d'un statut particulier pour la partie nord du pays, les leaders touareg ont créé le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) et lancé des opérations de prise de contrôle de la zone, appuyées par diverses mouvances. Un manque d'unité entre les différentes factions a alors facilité la prise de contrôle de la situation par des groupuscules aux objectifs moins nobles.

Au sein de ces derniers, on trouve le groupe Ansar Dine<sup>(1)</sup> dont le but est l'instauration d'une théocratie et l'application stricte de la charia. Après avoir bénéficié du soutien actif d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), des cadres du groupe Ansar Dine ont fait scission, suite à l'opération militaire française *Serval* et ont fondé le Mouvement islamique de l'Azawad, partisan d'un règlement diplomatique de la crise.

À côté de ces courants confessionnels, prolifèrent des factions terroristes dont :

– Le « Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest<sup>(2)</sup> », qui souhaite étendre l'insurrection islamiste du Maghreb en Afrique de l'Ouest afin de déstabiliser davantage la région et de développer ses activités criminelles.

– AQMI, groupe issu de la mouvance islamiste algérienne, dont le but est de débarrasser l'Afrique du Nord de toute influence occidentale. Il tire profit de la porosité des frontières des pays voisins de l'Algérie pour établir des bases arrière dans ces régions. En fournissant un soutien logistique au trafic de stupéfiants, l'organisation a pu également en tirer des revenus substantiels lui permettant d'être auto-suffisante et de financer les groupes qui lui sont affiliés.

Si la déstabilisation de la région trouve ses racines dans sa propre histoire, de nombreux intervenants extérieurs en portent également la responsabilité.

### ...et d'acteurs internationaux

La France, en tant qu'ancienne puissance coloniale, a, dans la région, des intérêts politiques, économiques et sécuritaires. De plus, elle occupe, dans les pays limitrophes, des positions militaires stratégiques permettant de favoriser un désenclavement du Mali propice à son développement futur. L'Algérie, désireuse de contrôler la région, a toujours joué un rôle actif. Mais, suite à l'échec de la médiation réalisée sous son égide au début des années 2000, elle reste en retrait. De plus, certains de ses dirigeants sont soupçonnés d'être liés au trafic qui sévit dans le nord du Mali.

Les États-Unis, dans le contexte de lutte contre le terrorisme, ont lancé, depuis le début des années 2000, des programmes militaires de coopération sous l'égide de l'AFRICOM, commandement américain unifié pour l'Afrique créé par le département de la Défense des États-Unis. Cependant, ces programmes se sont révélés infructueux suite aux nombreuses défections de militaires formés qui ont préféré rejoindre les groupes djihadistes. Malgré une intervention *a minima*, ils ont un intérêt croissant pour la région, qui dispose d'importantes ressources naturelles.

Le Qatar, attiré par un potentiel gazier inexploité, intervient au travers du financement d'organisations humanitaires telles que le Croissant-rouge qatari. Cependant, il est suspecté de financer différents mouvements terroristes actifs dans la zone.

Enfin, des pays frontaliers comme la Mauritanie, inquiets de voir le phénomène s'étendre à toute la région et soumis à une immigration massive, se posent en médiateurs au sein de la CEDEAO<sup>(3)</sup> afin de trouver une issue au conflit.

En raison d'une multiplicité d'acteurs, la situation géopolitique du Mali dépasse donc très largement le cadre des frontières du pays. Ainsi, la pacification de la zone ne pourra être menée uniquement à l'échelle locale.

On peut estimer que les pays occidentaux ont le devoir d'aider les gouvernements locaux à développer durablement la zone tout en cherchant à apaiser les tensions historiques qui fragilisent le Sahel.

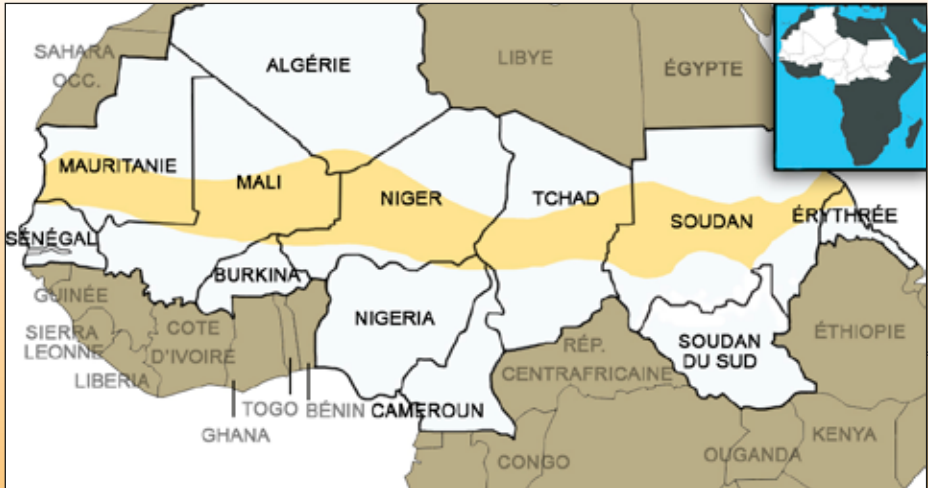
1. « *les défenseurs de la foi* » créé par un ancien leader targui et ayant servi d'intermédiaire dans les négociations pour les libérations d'otages occidentaux entre 1990 et 2006.

2. MUJAO, groupe armé salafiste issu de la scission d'AQMI en 2011 et dont la direction est essentiellement assurée par des Africains noirs.

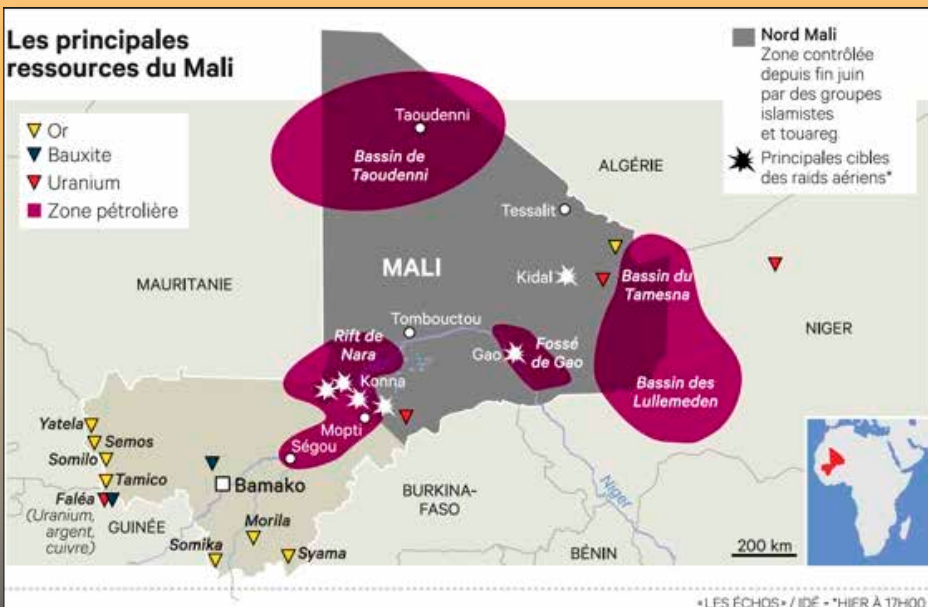
3. Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest qui regroupe les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte-d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, et Togo.

# Le Mali, un pays au cœur de zones de turbulences

**Le Mali, un pays enclavé dans une zone instable politiquement...**

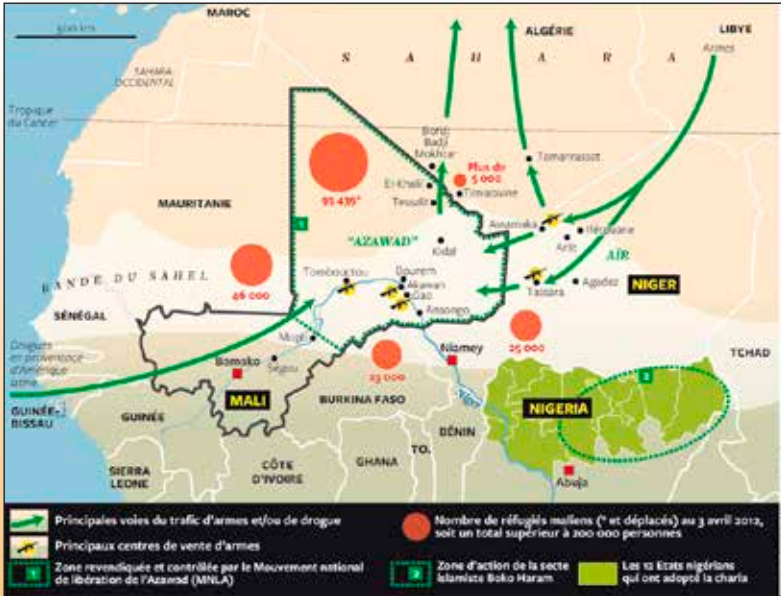


**...avec des ressources naturelles qui attirent les convoitises...**

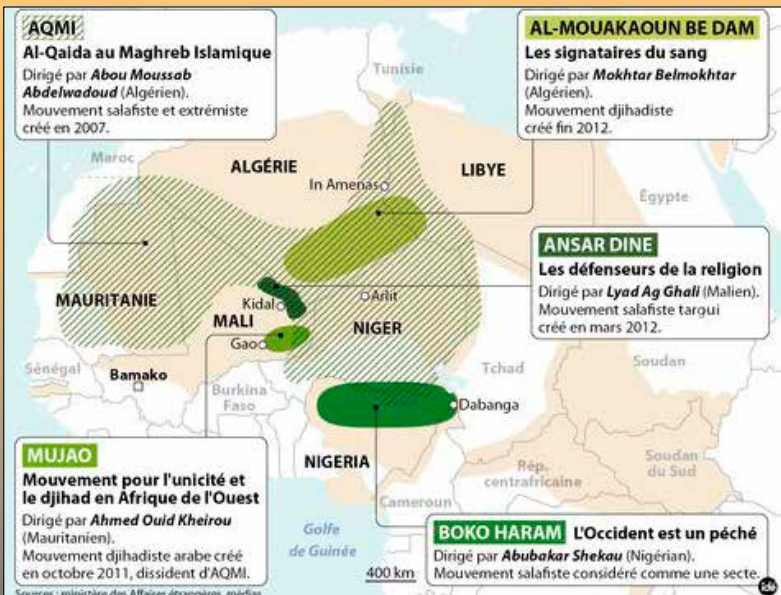




...au carrefour des routes des différents trafics...



...et des zones d'influence des groupes islamistes



# La tradition de la guerre juste

Si les questionnements moraux sur la guerre sont aussi anciens que l'humanité, la tradition de la guerre juste naît sous la plume d'Aristote dans les *Politiques* (traduit en latin vers 1260), mais sera développée par Cicéron dans son *De Officiis* (Livre I, sec. XI-XIII), puis par saint Augustin dans *La Cité de Dieu* et par nombre d'autres auteurs. Bien que très ancienne, cette tradition continue d'être utilisée de nos jours. Elle irrigue non seulement le droit des conflits armés mais également la pensée politique, comme le montre son utilisation par de nombreux décideurs politiques. L'ouvrage de Michael Walzer, *Just and Unjust Wars*, publié en 1977, actualisera la pensée morale liée à cette tradition qui connaîtra un regain d'intérêt à la faveur de la disparition du bloc soviétique et de l'accroissement des interventions militaires.

La tradition de la guerre juste se décompose traditionnellement en deux séquences temporelles : le *jus ad bellum* ou droit d'entrer en guerre ; et le *jus in bello* ou droit dans la guerre. À chacune de ces séquences sont attachés des critères de justice à respecter. Ainsi, pour qu'une guerre soit juste dans son déclenchement il faut qu'elle ait été déclarée par une autorité légitime ; pour une cause juste ; avec une intention droite de la fin ; en dernier ressort ; qu'elle ait des chances raisonnables de succès et qu'elle soit proportionnelle (que les bénéfices attendus surpassent les préjudices potentiels). Soulignons que la cause juste par excellence est la légitime défense reconnue comme telle par les Nations unies. Concernant le *jus in bello*, deux conditions sont retenues : la proportionnalité, cette fois entre moyens employés et fins visées et la discrimination entre civils et militaires (différente de la distinction entre combattants et non-combattants, qui sont des catégories juridiques). Si certains auteurs lient le *jus in bello* et le *jus ad bellum*, d'autres à l'inverse considèrent qu'une guerre déclarée injustement peut être menée justement.

En 2002, Brian Orend introduit une troisième séquence, le *jus post bellum*, qui concerne les règles morales applicables après la cessation des hostilités et repose sur sept principes : proportionnalité et publicité ; légitimité des requêtes ; discrimination ; juste punition pour les dirigeants politiques ; juste punition pour les soldats ; compensation et réhabilitation.



Bien qu'ancienne, cette tradition ne fait l'objet que de rares remises en question sérieuses. Pourtant, force est de constater que son application dans les conflits armés actuels est discutable. Son anachronisme dans des opérations telles que celle menée en Afghanistan peut parfois être vécu comme un frein à l'action. Reposant sur une vision dépassée de la guerre, la tradition de la guerre juste semble désormais cantonnée au rôle d'argument de légitimation morale. Son utilisation à des fins politiques démontre à la fois l'impossibilité technique de l'appliquer concrètement et la malléabilité d'un concept reposant sur des réflexions subjectives et des choix arbitraires. À titre d'exemple, les principes de la guerre juste furent utilisés dans deux directions opposées durant la crise irakienne. Si M. de Villepin, pour marquer l'opposition française à une potentielle intervention, souligna qu'ils n'étaient pas réunis<sup>(1)</sup>, M. Blair les utilisa pour démontrer le contraire et justifier l'intervention<sup>(2)</sup>.

En outre, il apparaît que son application dans les opérations militaires contemporaines est très contestable. L'application plus qu'incertaine du principe de discrimination entre civils et militaires dans les conflits contre-insurrectionnels en est un exemple. De même, le principe imposant des chances raisonnables de succès dans des opérations menées contre des groupes terroristes est parfaitement utopique.

Enfin, le respect du principe d'autorité légitime fait l'objet de nombreux contournements, que ce soit lors d'opérations en coalitions menées sans l'aval du Conseil de sécurité des Nations unies ou des interventions françaises décidées sans l'accord *préalable* du Parlement, seule autorité morale légitime à engager le pays dans un affrontement armé. L'affaiblissement du Parlement sous la V<sup>e</sup> République et l'interdiction du recours à la guerre par l'ONU ont ainsi permis de ce principe pourtant affirmé dans l'article 35 de la Constitution.

La guerre juste fait aujourd'hui l'objet d'une dévotion à des fins de communication et non des convictions morales. À ce titre, sa pertinence mériterait d'être réévaluée à l'aune des conflits modernes.

1. Discours à l'ONU le 14 février 2003.

2. Discours devant la Chambre des communes le 18 mars 2003.

# Youri Gagarine devient le premier homme dans l'espace

**Le 12 avril 1961, une fusée *Vostok* emporte Youri Gagarine dans l'espace. Le cosmonaute soviétique devient le premier humain à effectuer un voyage spatial. Cette prouesse confirme l'avance de l'Union soviétique sur les États-Unis dans le domaine spatial. Cependant, les États-Unis entendent rattraper leur retard et dépasser ce nouveau rival.**

## Youri Gagarine

Fils de charpentier, Youri Gagarine naît le 9 mars 1934 à Klouchino, un petit village situé dans l'ouest de la Russie. Après des études de technicien sur machine agricole, il s'inscrit au cours de pilotage de la ville de Saratov. En 1955, il s'engage dans la force aérienne de l'Union soviétique. En 1960, ce jeune pilote de chasse est sélectionné en même temps que dix-neuf autres



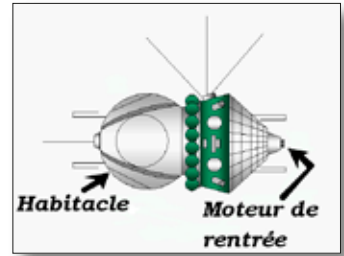
DR

cosmonautes en vue de participer au programme spatial soviétique. À l'issue des sélections physiques et intellectuelles, il est retenu pour les vols habités, avec Grigori Nelioubov et Guerman Titov. Finalement, le caractère modeste et l'endurance physique de Gagarine séduisent Sergueï Pavlovitch Korolev, le chef du programme spatial. Mais c'est Khrouchtchev qui choisit Gagarine. Pour la propagande communiste, le choix d'un fils d'ouvrier s'impose. Titov devient son suppléant et effectuera le deuxième vol spatial en août 1961.

## *Vostok*

Après avoir placé sur orbite le premier satellite artificiel *Spoutnik*, les Soviétiques, soucieux de conserver leur suprématie, décident de lancer le programme *Vostok* (*Orient*, en russe) en vue d'envoyer un homme dans l'espace. Pour ce faire, ils procèdent à de nombreux essais avec des animaux, avant d'effectuer leur première mission habitée, baptisée *Vostok 1*. Le nouveau module spatial est composé d'une capsule sphérique qui sert au retour sur terre, dans laquelle le pilote prend place, et d'un module de service qui abrite les moteurs. Pour ce vol inaugural, les Soviétiques prévoient un vol automatique sans action du cosmonaute dont on ne peut prévoir quelles seront ses réactions dans l'espace. Cependant, en cas d'urgence, le pilote peut déverrouiller le système à l'aide d'un code secret contenu dans une enveloppe.

Le 12 avril 1961, à 9 h 07 (heure de Moscou), depuis le site spatial de Baïkonour au Kazakhstan, une fusée propulse dans l'espace le module spatial. Onze minutes après le décollage, celui qui est devenu le premier homme jamais envoyé dans l'espace découvre la planète bleue et s'écrie : « *C'est magnifique ! Quelle beauté !* ».



DR

### Un retour mouvementé

Après 89 minutes passées sur orbite, le centre spatial soviétique active les rétrofusées afin de préparer le retour sur Terre. Cependant, lors de la rentrée dans l'atmosphère, le module d'équipement ne se détache pas du module de commande. L'appareil devient incontrôlable, si bien que le cosmonaute est très rudement secoué. Heureusement, la chaleur provoquée par les frottements de l'air détruit le lien entre les deux modules. Youri Gagarine reste calme malgré la décélération qui comprime son corps, les flammes opaques qui entourent le vaisseau et le bruit assourdissant. À l'approche du sol, la capsule se stabilise et le pilote soviétique s'éjecte comme prévu à 7 km d'altitude et commence sa descente en parachute. Son parachute de secours s'ouvre aussi mais par chance les deux parachutes ne s'emmêlent pas. À 10 h 55, Gagarine atterrit sans encombre près de Saratov, sur la Volga. La capsule se pose à trois kilomètres de là. Le cosmonaute soviétique se dirige vers une ferme où il prévient l'équipe de Korolev sous les yeux médusés des paysans.

Devenu un véritable héros, Gagarine entreprend une tournée triomphale à travers le monde. Mais les Soviétiques, qui veulent garder leur suprématie spatiale, entourent ce vol de mystère. Ainsi, le constructeur général Sergueï Pavlovitch Korolev n'apparaît jamais en public, la taille de Gagarine<sup>(1)</sup> et les lieux exacts du lancement restent secrets. Les Américains, par la voix du vice-président Johnson, reconnaissent un « *vol courageux et pionnier* », mais promettent d'envoyer bientôt un homme sur la Lune.

Youri Gagarine meurt dans un accident d'avion lors d'un entraînement, le 27 mars 1968. Il reçoit alors des funérailles nationales et ses cendres sont déposées dans le mur du Kremlin aux côtés de Korolev, mort en 1966. Pour rendre hommage à son courage, l'Assemblée générale des Nations unies décrète le 25 mars 2011 que le 12 avril sera désormais une « *journée internationale du vol spatial habité* ».

1. Les Américains auraient pu en déduire la taille de la capsule spatiale.

Sous la haute direction de monsieur Jacques Villain, membre de l'Académie de l'air et de l'espace

# L'aviation dans les opérations coloniales, 1919-1939

**Pendant la plus grande partie de l'entre-deux-guerres, prises dans le tumulte des débats interarmées et le combat pour leur indépendance, les forces aériennes, à côté de leurs tâches traditionnelles, sont engagées dans d'importantes opérations de police et de guerres coloniales. Les missions qui sont confiées dans ce domaine à l'aviation en devenir jouent un rôle de premier plan dans leur institutionnalisation et dans la définition de nouvelles méthodes d'emploi.**

## **L'*Air Control* à la britannique**

Ayant accédé à l'indépendance le 1<sup>er</sup> avril 1918 sous la pression des circonstances<sup>(1)</sup>, l'aviation britannique se retrouve dans une situation des plus délicates lorsque survient la fin de la première guerre mondiale. Aussitôt consommée la victoire alliée, la *Navy* et l'*Army* reviennent en effet à la charge pour reprendre le contrôle des moyens aériens qui leur ont été confisqués pour permettre l'autonomisation de la *Royal Air Force* (RAF). Face aux menaces qui pèsent sur son armée, le maréchal de l'air Hugh Trenchard, soutenu par Winston Churchill, ministre de la Guerre et de l'Air, entreprend d'inventer une mission susceptible de préserver son unité, si péniblement acquise. « *Je me retrouvais, écrit-il, à la tête d'un néant, à part deux tas de débris, l'un de briques et de mortier, l'autre d'hommes.* » Aussi s'engage-t-il dans une opération d'instrumentalisation dont le but consiste à montrer aux autorités politiques et militaires de son pays l'utilité insigne de l'aviation dans le maintien de l'ordre dans l'Empire, en proie à de multiples soubresauts. L'*Air Control* – tel est le nom que le chef d'état-major de la *Royal Air Force* attribue à cette doctrine – consiste à remplacer par quelques escadrilles bien réparties les trop nombreuses forces terrestres affectées à la protection des colonies britanniques. En 1921, 6 *squadrons* stationnent en Égypte, 5 en Irak et 8 aux Indes et, dès le milieu de la même décennie, la RAF, forte de ses succès, a désormais droit de cité dans le système militaire national.

## **La police coloniale à la française**

Lorsque prend fin la Grande Guerre, l'aviation française possède une expérience non négligeable dans le domaine de la police coloniale. Au Maroc, pendant les années qui ont précédé le conflit, elle est intervenue à diverses reprises dans des tâches de maintien de l'ordre. Elle continue d'assumer ces dernières pendant la première moitié des années 1920, mais c'est au milieu

de cette même décennie, lors de la guerre du Rif, qu'elle connaît son engagement le plus intense. Face à l'insurrection des tribus marocaines dirigée par Abdel-Krim, la puissance coloniale déploie, hormis d'importantes troupes terrestres (85 bataillons organisés en 6 divisions d'infanterie) appuyées par des chars, de nombreux moyens aériens (22 groupes représentant 160 avions). Engagées dans des missions aussi diverses que le bombardement et le renseignement, mais aussi de ravitaillement des postes isolés, d'évacuation sanitaire et de guerre psychologique – il s'agit d'administrer la preuve de la puissance française à travers l'arme moderne que constitue l'aviation – les forces aériennes jouent un rôle de premier plan dans l'écrasement de la révolte. Elles continueront, tout au long des années 1930, avec certes beaucoup moins d'effectifs, à assurer la sécurité du territoire marocain et à lutter contre les derniers foyers insurrectionnels.

Un autre emploi remarquable de l'arme aérienne dans des opérations de police coloniale concerne le Levant, formé du Liban et de la Syrie, et placé sous mandat français au lendemain de la première guerre mondiale. Une révolte larvée s'est développée dans ces territoires difficiles depuis le début des années 1920, mais, en 1925, la situation évolue et prend le caractère d'une insurrection violente dans le *djebel druze*. Hormis 32 bataillons d'infanterie, les Français jettent dans les combats quelque 8 groupes d'aviation principalement équipés de *Breguet 14*. Ces unités opèrent, comme au Maroc, dans des bombardements, mais aussi en appui rapproché au profit des forces terrestres et des missions d'évacuation sanitaire.



Le *Breguet 14*, bombardier français pouvant porter 520 livres de bombes. Musée de l'Air.

1. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 30, sept. 2006, *La Royal Air Force, première force aérienne indépendante au monde*.

# Un avion de légende : le SPAD

**Durant la première guerre mondiale, les pilotes accomplissent des exploits qui font les gros titres des journaux. Toutefois, derrière ces prouesses humaines se cache la maîtrise technique des ingénieurs aéronautiques. L'avion français SPAD est le plus beau symbole de cette symbiose entre l'homme et la machine.**

En 1910, l'industriel Armand Deperdussin crée une entreprise de construction d'avion : la Société Pour les Avions Deperdussin (SPAD) qui s'est taillé une belle réputation dans le monde aéronautique. Quatre ans plus tard, croulant sous les dettes, il doit céder sa société à Louis Blériot qui garde l'acronyme mais la renomme Société anonyme Pour l'Aviation et ses Dérivés. Avec le déclenchement de la guerre, la société se lance dans la construction d'avions de chasse.

## Un avion rapide et robuste

Lorsque le *SPAD VII* arrive dans le conflit en 1916, la guerre entame sa deuxième année. Toutefois, il se fait d'emblée remarquer grâce à son allure puissante et élégante.

Il est l'aboutissement des progrès techniques de l'époque, étant le fruit de deux approches opposées qui trouvent dans cet avion leur synthèse. Il répond aux désirs des pilotes d'aller vite et aux souhaits de robustesse des ingénieurs. Le châssis est dessiné autour du moteur mais sa ligne fine dégage un sentiment de puissance. La structure du fuselage de ce biplan est en bois renforcé par des pièces métalliques. L'ensemble est recouvert d'une toile beige vernie et rigidifiée par des longerons et des fils d'acier.

Son moteur *Hispano Suiza*, fixé au fuselage, innove sur deux points. Les huit cylindres posés en V remplacent les antiques moteurs rotatifs en étoile conçus pour assurer le refroidissement des cylindres par brassage de l'air lors du vol. Le moteur du *SPAD* est moulé dans un alliage léger et refroidi à l'eau. Ces innovations lui permettent d'atteindre aisément les 180 km/h, alors que les avions de l'époque ne dépassent pas les 150 km/h et d'effectuer des montées fulgurantes ainsi que des piqués. Toutefois, l'avion est peu maniable et offre un mauvais angle de visibilité vers le bas.

Le premier prototype, mis au point par l'ingénieur Louis Béchereau, vole en avril 1916 et les premiers exemplaires sont livrés à l'armée française en août de la même année. Georges Guynemer s'empresse d'écrire à l'ingénieur français : « *L'appareil est merveilleux. J'ai grimpé à plus de 3 000 mètres en 9 minutes à peine et j'ai exécuté plusieurs renversements complets, sans difficultés et sans que le moteur bafouille.* »



## Une réponse à la suprématie allemande

Cependant, la majorité des pilotes français, habitués à voler sur les agiles *Newport 11 BB* qui ont fait leurs preuves dans les combats aériens, sont dans un premier temps quelque peu réticents à utiliser ce nouvel appareil. Mais le *SPAD* dispose de bien des atouts pour les convaincre. Il est armé de deux mitrailleuses *Vickers* synchronisées qui donnent à l'avion français une immense puissance de feu qui fait des ravages au sein de l'aviation allemande. Jusqu'à présent les pilotes français devaient se contenter d'un capricieux fusil mitrailleur *Hotchkiss* ou d'une mitrailleuse *Lewis* au chargeur limité à 47 cartouches posés au-dessus des ailes de l'avion.

À l'inverse, les redoutables *Fokker E III* allemands disposent de mitrailleuses à bande à grande cadence de tir. Ces avions, dont les tirs sont synchronisés avec la rotation de l'hélice, sèment la panique au sein des équipages français. Ainsi, lors de l'offensive de Verdun en février 1916, ils abattent systématiquement les avions d'observation alliés.

Le 28 février 1916, excédé, le général Pétain lance au chef de l'aéronautique de la 5<sup>e</sup> armée, le commandant Tricornot de Rose : « *Rose, balayez-moi le ciel ! Je suis aveugle.* »

## L'avion des As

À partir de 1917, le *SPAD XIII* constitue l'épine dorsale de la chasse française mais aussi de nombreux autres pays engagés aux côtés de la France. Ainsi, le 94<sup>e</sup> escadron américain de l'as Rickenbacker ou le 27<sup>e</sup> de Franck Luke sont dotés de l'avion français, tout comme deux escadrons anglais et une escadrille belge. Enfin, l'as italien Francesco Baracca remporte sa première victoire en mai 1917 à bord d'un *SPAD*.

Mais le *SPAD* est l'avion du groupe de combat n°12 dit des *Cigognes* dans lequel s'illustrent les plus grands as français : René Fonck, Georges Guynemer et Alfred Heurtaux. Ces pilotes demandent la création d'un avion, le *SPAD XII* et *XIV*, doté d'un canon *Hotchkiss* de 37 mm dont l'efficacité reste très limitée.

Les avions *SPAD* représentent un quart de la production des avions de guerre français pendant toute la durée du conflit. Ils connaîtront un certain succès à l'exportation, notamment au Brésil, en Espagne, en Iran, au Japon, en Pologne, au Portugal et en Tchécoslovaquie.



DR

# Les prud'hommes

**Terme apparu au XI<sup>e</sup> siècle, dérivé du latin « *prodesse* » qui signifie être utile, il désignait des professionnels jugés de bon conseil qui se trouvaient donc chargés d'arbitrer les litiges éventuels de leur profession. De nos jours, il s'agit d'une juridiction, sous la responsabilité de magistrats non professionnels, chargée d'arbitrer les contentieux individuels liés au droit du travail.**

## Repères historiques

Le premier conseil fut créé sous le règne de Philippe le Bel. En 1296, le conseil de la ville de Paris créa vingt-quatre prud'hommes chargés d'assister le prévôt des marchands et les échevins lors des litiges impliquant marchands et fabricants.

Une loi du 18 mars 1806, promulguée par Napoléon I<sup>er</sup>, institue un conseil à Lyon dans le domaine de la soie. À la fin des années 1840, des conseils seront créés à Paris dans les domaines de la métallurgie, des tissus, des produits chimiques et industries diverses.

Une loi du 27 mai 1848 définit les prud'hommes modernes et instaure le paritarisme dans la composition et la répartition des voix.

Plusieurs amendements ont été adoptés au XX<sup>e</sup> siècle, les prud'hommes sont devenus une institution profondément ancrée dans le paysage judiciaire et social français. Ainsi, la durée du mandat électoral a été ramenée à cinq ans, renouvelable, une implantation géographique et une couverture de tous les secteurs d'activités, instaurées.

Le 20 novembre 2014, l'Assemblée nationale a adopté une loi habilitant le Gouvernement à prendre par ordonnance les mesures nécessaires pour instaurer un nouveau mode de désignation des conseillers prud'hommes, incluant les dispositions relatives à la durée de leur mandat.

## Composition et compétences

Suite à la réforme de la carte judiciaire de 2008, il existe 210 conseils rattachés aux tribunaux de grande instance. Chaque conseil comprend cinq sections couvrant les domaines suivants : activités diverses, agriculture, commerce et services commerciaux, encadrement et industrie. Chacune se compose de deux bureaux :

- un bureau conciliation comprenant un conseiller salarié et un conseiller employeur ;
- un bureau de jugement comprenant deux représentants salariés et deux employeurs.

L'ensemble des présidents et vice-présidents du conseil et des sections forme le bureau administratif. Ces conseillers sont bénévoles et bénéficient d'un statut particulier facilitant l'exercice de leur mandat et les protégeant des licenciements.

Ces juridictions sont compétentes pour arbitrer tout litige individuel relatif à l'exécution et/ou à la rupture du contrat de travail, aux discriminations, harcèlements, sanctions discriminatoires ou en lien avec les conditions d'hygiène et de sécurité.

### **Déroulement de la procédure**

Elle se décompose en deux étapes : l'une de conciliation et l'autre de jugement. La saisine se fait par lettre recommandée ou par dépôt auprès du secrétaire greffe dans les délais légaux.

Devant le bureau de conciliation, les différentes parties sont reçues pour parvenir à un accord. Si les intéressés ne peuvent être présents, ils ont obligation de mandater par écrit un représentant. En cas d'absence non justifiée du demandeur, la procédure devient caduque. Le passage devant ce bureau est obligatoire, sauf si le litige concerne une prise d'acte, la requalification d'un CDD en CDI, ou la requalification d'une convention de stage en contrat de travail (l'affaire est alors examinée par le bureau de jugement qui a un mois pour statuer).

Si aucun accord n'est possible, les intéressés sont convoqués devant le bureau de jugement, par courrier, ou verbalement lors de la conciliation. Les conditions de représentation sont identiques.

Le jugement est alors rendu à la majorité absolue. Si aucune majorité ne peut être dégagée, le dossier est transféré à un juge du tribunal d'instance de rattachement (juge départiteur) qui se charge de l'instruction.

En principe, après l'épuisement des voies de recours, le jugement devient alors définitif et exécutoire.

Les différentes voies de recours dépendent du montant de l'indemnisation demandée.

Si la valeur totale des prétentions est inférieure à 4 000 euros, le conseil des prud'hommes statue en dernier ressort et la Cour de cassation intervient pour non-conformité aux règles de droit. Au-delà de ce montant, la cour d'appel peut être saisie et instruire la demande.

Le conseil des prud'hommes peut exiger que certaines de ses décisions soient exécutées à titre provisoire, sans attendre l'épuisement des voies de recours (appel ou opposition). Les conseils des prud'hommes traitent, en moyenne, 230 000 affaires par an dans un délai moyen de 13 mois. Une procédure d'urgence existe : le référé prud'homal.

En 2011, l'État français a été condamné à plusieurs reprises pour privation de la protection juridictionnelle due à tout justiciable : il lui était reproché de ne pas avoir mis en place des moyens suffisants pour assurer une justice dans des délais raisonnables.

Sous la haute direction de madame Odile Fuchs-Taugourdeau, magistrate, présidente de chambre à la cour administrative de Paris

# Étude des origines de l'Univers : le satellite *Planck*

**Le satellite *Planck*, lancé par l'Agence spatiale européenne en 2009, a observé pendant plus de quatre ans le fond diffus cosmologique (CMB). L'étude de cette lumière originelle a permis de mettre en évidence des données fondamentales concernant la formation et l'évolution de notre galaxie.**

## **Naissance de l'Univers et ère de Planck**

Le satellite *Planck* porte le nom du physicien allemand Max Planck (1858-1947), qui a découvert la constante du même nom. L'ère de Planck, d'une durée de  $10^{-43}$  secondes, juste après la naissance (ou « temps zéro ») de l'Univers, il y a 13,8 milliards d'années, est ce laps de temps durant lequel les quatre interactions fondamentales, dont la gravitation, ne constituaient qu'une seule force (théorie du Tout)<sup>(1)</sup> dans un univers extraordinairement dense et chaud. À la fin de cette ère, en une infime fraction de seconde ( $10^{-35}$ ), l'Univers primordial a connu une croissance foudroyante, dite « inflation », s'étirant jusqu'à  $10^{26}$  fois sa taille initiale. Avec la poursuite, plus lente, de l'expansion de l'Univers et son refroidissement, les premiers atomes se sont créés et le rayonnement, qui était jusqu'alors absorbé par la matière, a pu se propager – aux alentours de 380 000 ans après le *Big Bang* – formant ce qu'on appelle le fond diffus cosmologique (CMB) ou rayonnement cosmologique fossile, que le satellite *Planck* a été chargé d'observer entre 2009 et 2013.

## **Lancement du satellite *Planck* pour étudier les origines et l'évolution de l'Univers**

Le satellite de haute technicité *Planck* a été lancé le 14 mai 2009 par la fusée *Ariane 5* qui l'a positionné à l'opposé du Soleil pour le protéger des rayonnements « parasites ».

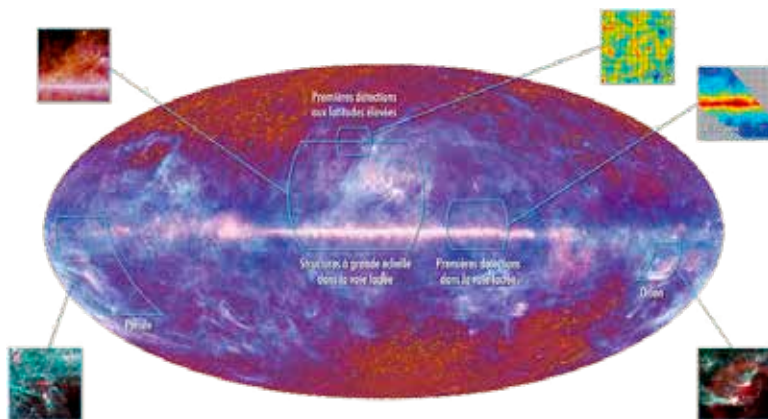
Grâce à son télescope de 1,5 mètre de diamètre et ses instruments LFI (instrument micro-ondes) et HFI (instrument submillimétrique), *Planck* a pu cartographier l'intégralité du rayonnement du Ciel et en extraire le rayonnement cosmique reproduisant ainsi l'image de l'Univers tel qu'il était au moment où le rayonnement s'est dissocié de la matière pour donner le CMB, alors à 3 000° K, refroidi de nos jours à 2,7° K en raison de l'expansion. Grâce à ses capteurs refroidis à 0,1 K (soit -273° C), le satellite est capable de discerner d'infimes variations de température, de l'ordre du dix-millionième de degré<sup>(2)</sup> par rapport à la température moyenne de 2,7° K du rayonnement cosmique. À l'aide de ses neuf bandes de fréquence (6 pour HFI et 3 pour LFI), *Planck* peut reconstituer le spectre lumineux en distinguant le CMB des autres émissions d'avant-plan de la galaxie.

## Résultats de *Planck*

*Planck* a permis de réaliser cinq cartographies complètes (dont la carte du fond diffus infrarouge ci-dessus). Elles ont permis de confirmer la « platitude » de l'Univers, de revoir légèrement à la baisse la constante de Hubble, qui définit le rythme d'expansion de l'Univers, de recalculer la part relative des éléments composant l'Univers : 69,4 % (contre 72,8 %) d'énergie noire, 25,8 % (contre 23 %) de matière noire et 4,8 % (contre 4,3 %) de matière ordinaire, de revoir à la baisse l'amplitude moyenne des fluctuations du CMB à grande échelle et de confirmer la corrélation entre la polarisation (qui indique la direction du champ électrique dans les ondes électromagnétiques) et les pics de température du rayonnement. Son étude permet de comprendre les processus de création du rayonnement ainsi que les propriétés des champs magnétiques, dont ceux de notre galaxie, qui expliquent la trajectoire des particules (chargées électriquement, à l'instar des rayons cosmiques) et la formation des étoiles.

Enfin, le satellite *Planck* a permis de comprendre les interactions de la matière noire et de la matière ordinaire mais aussi de découvrir de nouveaux amas de galaxies ainsi que les nuages filamentaires qui les relient.

Le 19 octobre 2013, le télescope spatial *Planck* a été désactivé et placé en orbite de « garage » autour du Soleil. Les différentes cartographies finiront d'être étudiées cette année et serviront à alimenter de futurs travaux.



L'émission diffuse infrarouge du ciel et de la Voie lactée.

1. Voir article « La théorie du Tout ou la quête de l'unité du monde », *Carnets du Temps* n° 78
2. La fluctuation au sein de l'Univers n'excède pas quelques milliardièmes de degrés.

Sous la haute direction de monsieur le doyen Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

# Les régimes politiques

**Un régime politique est défini par l'accentuation d'un des trois modes du pouvoir. La définition circonscrit trois régimes fondamentaux. L'autocratie se fonde sur la puissance, la hiérocration sur l'autorité et la démocratie sur la direction.**

Le concept de « régime politique » désigne le mode dominant des relations de pouvoir entre les membres d'une polittie. Une **typologie**, fondée à la fois en raison et dans la matière historique, retient trois régimes fondamentaux. Chacun réserve des points de variation, qui les distribuent en régimes plus particuliers.

Le **régime autocratique** privilégie la **puissance**. Il est fondé sur la conquête du pouvoir par des moyens violents ou rusés et sur son exercice par les mêmes moyens. La pacification est atteinte par l'étouffement des conflits. La loi est une expression des desseins arbitraires des puissants et la justice celle de leurs caprices. La distinction du public et du privé est abolie. La paix extérieure est recherchée par l'anéantissement et la conquête des autres politties ou par une fermeture complète sur l'extérieur. L'autocratie se maintient au pouvoir tant qu'elle suit deux maximes fondamentales. L'une conseille d'imposer au peuple une atomisation telle que ses coûts de coalition deviennent prohibitifs et que chacun soit acculé au choix entre obéir dans la peur ou se révolter en martyr. L'autre impose de contrôler l'appareil du pouvoir, en le divisant en factions rivales et par des rotations et des purges arbitraires. Le régime admet trois variantes. Dans la **tyrannie**, un individu se sert du pouvoir, pour satisfaire ses passions, dont la plus courante est celle du pouvoir ou ambition. Dans le **régime autoritaire**, une minorité – généralement l'armée – s'empare du pouvoir par un coup de force et en conserve le monopole, sans prétendre abolir l'autonomie du privé. Dans l'**idéocratie**, une minorité porteuse d'une utopie s'empare du pouvoir et recourt à la terreur, pour forcer la réalité à se plier aux indications de l'utopie.

Le **régime hiérocrationnel** souligne l'**autorité**. Les détenteurs du pouvoir se présentent comme des vicaires d'un principe supérieur. Dans les faits, l'accession au pouvoir du fondateur de la dynastie résulte généralement de



sa conquête par les armes. Mais sa victoire est rétrospectivement assimilée à un jugement divin en sa faveur. Le statut de vicaire s'exprime dans un double contrat. Un premier contrat le lie au principe supérieur. Celui-ci est tenu pour le détenteur authentique du pouvoir, qu'il délègue à son vicaire, à charge pour celui-ci d'entretenir le culte du principe et d'assurer le bien commun. Un second contrat lie le souverain légitimé à ses sujets. Les uns acceptent de ne pas se révolter et de contribuer aux coûts de la gestion du pouvoir, à condition que la prospérité, la justice et la paix soient assurées à leur satisfaction. L'autre s'engage à gérer au mieux la politique, à l'intérieur et à l'extérieur, en échange de l'obéissance et du consentement à l'impôt. Le régime connaît deux variantes. La plus courante, dans les royaumes et les empires, est une **hiérocraie absolue**, où l'appareil du pouvoir a le monopole de toutes les positions de pouvoir, de prestige et de richesse. Dans la **hiérocraie tempérée**, des positions extérieures au pouvoir sont occupées par des lignages tribaux ou aristocratiques, qui servent de contre-pouvoirs au pouvoir et lui imposent un contrôle effectif.

Le **régime démocratique** se fonde sur la **direction**. Toute position de pouvoir, qu'elle soit publique ou privée, n'est légitime que si elle a été déléguée à des compétents supposés par les obéissants. Les délégations sont strictement temporaires, circonscrites et réversibles, pour prévenir toute corruption hiérocraie ou autocratique. Dans la sphère publique, le pouvoir est exercé au service du bien commun par des responsables politiques, que les citoyens ont choisis à cette fin. Dans le privé, chacun vaque à ses affaires sous sa propre responsabilité et rencontre les autres acteurs sur des espaces soustraits à la violence. Le public comme le privé sont soumis à la loi et au droit. Le régime connaît trois variantes principales, selon la définition des délégants aux positions politiques. Dans le **régime aristocratique**, les délégants sont les bien-nés, des lignages occupant des positions de pouvoir, de prestige et de richesse indépendantes du pouvoir politique. Le **régime oligarchique** confie le soin de choisir les dirigeants aux riches, désignés par la détention de patrimoines ou de revenus d'un montant défini. Dans le **régime démocratique**, pris au sens précis, tous les membres de la politique ou **citoyens** participent aux délégations de pouvoir. Est citoyen tout individu coopté par les citoyens d'une politique, à la naissance ou par naturalisation.

# La cotation assistée en continu 40 (CAC 40)

**Principal indice boursier de la place de Paris, la cotation assistée en continu (CAC 40) est un instrument de mesure d'une tendance générale du marché et de gestion de portefeuille de titres. Il résulte de la capitalisation des quarante entreprises françaises les plus importantes dont la valeur est estimée en continu. Son évolution est symptomatique de la situation financière mondiale.**

## Historique

Un décret du 19 mars 1801 conféra aux agents de change la qualité d'officiers ministériels et le monopole de la négociation des valeurs mobilières. Ils créèrent alors une compagnie des agents de change dans les grandes villes françaises qui détenaient des bourses. La loi du 28 décembre 1966 les fusionna en une seule, la Compagnie nationale des agents de change, rattachée au Trésor public.

Le 31 décembre 1987, cette dernière créa le CAC 40 (acronyme de son nom) qui deviendra par la suite Cotation assistée en continu 40. Il désignera alors le mode de fonctionnement de la bourse de Paris. Il s'agit d'un système de négociation électronique introduit dans les années 1980 remplaçant la criée, entré en vigueur le 15 juin 1988.

Il a été remplacé par le Nouveau système de cotation (NSC), plate-forme technique à la base de la création d'EURONEXT (alliance de plusieurs places boursières européennes dont Paris, Bruxelles et Amsterdam). Après la fusion d'EURONEXT en 2007 avec le New York Stock Exchange (NYSE), un groupe a été formé, NYSE EURONEXT, mais en 2013 EURONEXT a été détaché de cet ensemble. Depuis le 20 juin 2014, EURONEXT est devenu le principal opérateur financier de la zone euro.

## Mode de calcul

Composé des valeurs des 40 principales entreprises françaises, le CAC 40 représente 70 % de la capitalisation totale de la bourse de Paris.

Ces valeurs sont choisies selon le secteur d'activité et le volume de transactions de l'entreprise à laquelle elles appartiennent. Afin de préserver une représentativité la plus proche de la réalité, la liste des valeurs est remise à jour sur la base des décisions prises par un conseil scientifique indépendant lors de réunions trimestrielles ou lors d'opérations financières exceptionnelles telles que fusion ou rachat entre entreprises déjà présentes. Ainsi, seules 16 sociétés (40 %) sont présentes depuis la première cotation.

Évoluant selon une base de départ fixée à 1 000 points, le CAC 40 résulte du calcul de la moyenne des valeurs affectées d'un coefficient lié à la capitalisation<sup>(1)</sup>.

Cette pondération a été limitée à 15 % afin d'éviter qu'une entreprise ou un secteur d'activité n'ait un poids trop important et n'influence seul l'évolution de l'indice.

Depuis 2003, un système de capitalisation boursière flottant a été adopté ; entre en ligne de compte le flottant<sup>(2)</sup> et non plus uniquement le montant global des titres.

### Déroulement d'une séance

Ouvert 5 jours par semaine de 9 h à 17 h 30 et remis à jour toutes les 30 secondes, son déroulement est le suivant :

- de 7 h 15 à 9 h 00 : phase de préouverture durant laquelle s'accumulent les ordres sans réalisation de transaction,
- de 9 h 00 à 17 h 25 : cotation en continu,
- de 17 h 25 à 17 h 30 : le prix d'équilibre est fixé, l'ensemble des transactions ayant eu lieu.

À l'issue de cette phase est déterminé le cours de clôture (*fixing*). Durant les cinq minutes suivantes, une période de *Trading at last* (TAL) permet la passation d'ordres uniquement à ce cours avant la fermeture de la bourse.

La cotation d'un titre peut être suspendue pendant 15 minutes en cas de variation de plus de 10 % puis deux fois de 5 % dans le même sens. On parle alors de réservation à la hausse ou à la baisse.

### Évolution dans le temps

Après avoir atteint son maximum (6 944,77 points) en septembre 2000, porté par l'euphorie spéculative liée aux nouvelles techniques, le CAC 40 a chuté de façon vertigineuse pour passer, en 2003, sous la barre des 2 500 points. Remonté à 6 000 points en 2005, il subit depuis les conséquences des crises affectant notamment les États-Unis en raison de l'interaction grandissante entre les places boursières mondiales.

L'indice vit sa pire année en 2008 lorsqu'il perdit 40 % de sa valeur suite, notamment, à la faillite de la banque Lehman Brothers, victime de la crise des *subprimes*. L'année 2010 marque le début d'une phase de stagnation aux alentours des 4 000 points. La situation économique mondiale génère un sentiment d'incertitude quant à l'avenir.

Initialement représentation fidèle de la santé du marché français, le capital de ces entreprises est actuellement détenu à 43 % par des investisseurs étrangers. Il est donc une radiographie de la santé de grands groupes industriels dont l'activité est principalement tournée vers l'international au détriment du marché national, ce qui peut, à terme, constituer un frein à la reprise économique de la France.

1. Montant global de l'ensemble des titres en circulation pour une société donnée.
2. Nombre de titres disponibles pour chaque société.

Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France

# L'empire du Mali (1220-1380)

**Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'empire du Mali est en pleine expansion. Tirant profit des grandes richesses de leur territoire, les souverains du Mali financent une armée puissante et une administration efficace. Cependant, vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, l'empire est fragilisé par des conflits de succession et de plus en plus attaqué par ses voisins.**

## Une lente expansion

Au XI<sup>e</sup> siècle, le géographe arabe Al-Bakri dessine dans son atlas les contours d'un royaume situé à proximité du fleuve Niger et le désigne Malal. Il s'agit alors d'une chefferie Keita implantée autour de Bamako. Vers 1230, le souverain Soundiata Keita décide d'agrandir son territoire en envahissant le royaume voisin Sosso qui s'étend le long du fleuve Niger. Après la conquête, il fonde l'empire du Mali et devient *Mansa*, ou roi des rois. Jusqu'à sa mort vers 1255, le Mali connaît une période de paix et de prospérité. La capitale est établie à Niani à la frontière avec la Guinée – la situation géographique de cette capitale a longtemps été discutée par les historiens. Ouali, le fils de Soundiata Keita, continue l'œuvre de son père en portant les frontières de son royaume jusqu'aux rives de l'océan Atlantique. En 1285, le chef militaire Sakoura prend le pouvoir, poursuit l'expansion territoriale de l'empire vers l'est et soumet la ville de Gao.

## Un empire riche et bien organisé

Les *Mansa* successifs mettent en place des mesures administratives afin de mieux gouverner l'empire en le divisant en différentes provinces et respectant ainsi la pluralité des ethnies. À la tête de ces provinces, le souverain nomme des gouverneurs, les *diamanatigui* aussi appelés *Farba* qui prélèvent l'impôt destiné à l'empereur. Ils peuvent, le cas échéant, lever des troupes pour repousser des envahisseurs ou mater une rébellion. Les provinces sont elles-mêmes divisées en cantons, puis en villages au sein desquels règne un chef qui fait parfois office de chef religieux. Enfin, des royaumes limitrophes, qui sont assujettis à l'empire, paient un tribut mais peuvent toutefois garder leur propre découpage territorial.

Pour financer une telle organisation, le roi peut compter sur les nombreuses mines d'or présentes dans la région. De plus, le Mali, qui est au carrefour des routes commerciales transsahariennes par lesquelles transitent le cuivre, le sel, les étoffes et les esclaves, prélève une taxe sur chaque caravane.

## L'apogée : le règne de Kankan Moussa

Kankan Moussa accède au pouvoir en 1312 et meurt en 1337. Ce souverain est entré dans l'histoire après avoir effectué un pèlerinage à La Mecque qui marque les esprits contemporains par le faste du cortège de plus 12 000 personnes ainsi que par les présents en or offerts par le souverain tout le long



Kankan Moussa.

DR

de sa route. Cette distribution de métal précieux entre le Mali et la péninsule Arabique est si importante que le cours de l'or baisse pendant une dizaine d'années. Surtout, le pèlerinage est aussi l'occasion pour le monarque africain de tisser des liens avec le monde musulman et l'architecte andalou Abu Ishaq al-Sahili est chargé de bâtir les coupoles des mosquées de la ville de Djenné qui devient un grand centre culturel. Enfin, des relations diplomatiques sont aussi nouées avec l'Égypte et l'ensemble du monde musulman. Sous le règne de Moussa, l'empire est défendu par plus de 80 000 fantassins et 20 000 cavaliers qui assurent pendant plus de 25 ans la paix et la prospérité. Le voyageur marocain Ibn Battûta, qui traverse en 1352 l'empire du Mali, est frappé par la sécurité qui règne sur l'ensemble du territoire et l'efficacité du système judiciaire<sup>(1)</sup>.

## La fin de l'empire

Après le brillant règne de Moussa, l'empire du Mali connaît une certaine déliquescence. Ainsi, l'empereur Mansa Maghan (1360-1374) dilapide les ressources du pays par ses dépenses somptueuses et doit lever de plus en plus d'impôts. Son successeur Moussa II tente, en vain, de rétablir la situation mais il doit aussi lutter contre son grand vizir. Profitant de ces tensions, les peuples soumis comme les Songhaï se révoltent et retrouvent leur indépendance. Les Touareg au Nord et les Mossi à l'Est envahissent l'empire.

Il ne reste de nos jours que peu de traces de la splendeur de l'empire du Mali.

L'ancienne capitale Niani est à présent un modeste village et les magistrales constructions en terre crue ont disparu sous les assauts du temps.

1. Ibn Battûta, *Voyages, De l'Afrique du Nord à La Mecque*, vol. 1, Paris, François Maspero, coll. « La Découverte » - 1982 d'après la traduction de C. Defremery et B. R. Sanguinetti (1858).

# Léopold Sédar Senghor (1906-2001)

**Le poète et homme d'État sénégalais Léopold Senghor, chantre de la francophonie, a usé avec élégance de ses audaces lexicales, tant à l'oral qu'à travers ses nombreux poèmes, qui résonnent encore comme le pouls de l'Afrique.**

« Vous, tirailleurs sénégalais, mes frères noirs à la main chaude sous la glace  
et la mort

*Qui pourra vous chanter si ce n'est votre frère d'armes, votre frère de sang ?  
... Mais je déchirerai les rives Banania sur tous les murs de France. »* <sup>(1)</sup>

Léopold Sédar Senghor est né à Joal au Sénégal en 1906, d'une mère d'origine sérère et d'un père commerçant aisé. Refusé dans la prêtrise, il est orienté vers la voie littéraire et obtient son agrégation de grammaire à Paris en 1935. Après avoir enseigné le français à Tours jusqu'en 1940, il commence à publier des recueils de poésie et a, avec Aimé Césaire et Gontran Damas, créé le concept de Négritude qui consiste en l'affirmation des cultures africaines et la revendication de l'identité noire. Lorsqu'il est fait prisonnier au début de la guerre, il découvre à travers ses lectures les métissages qui sont à l'origine de la culture grecque et l'hommage rendu par les Hellènes aux Éthiopiens. Face à la montée nazie, il développe dans ses écrits, mais surtout en son for intérieur, l'importance du métissage culturel. D'abord engagé dans la vie politique française dès 1940, il est élu premier président de la République du Sénégal en 1960 (et jusqu'en 1980) et réussit à concilier tradition, poésie et politique. En 1983, il est élu à l'Académie française.



OK

## La francophonie à tout prix

Senghor trouve son dogme dans le fait de magnifier le français. Cette langue devient pour lui sa source de légitimité intellectuelle et même son Graal : à travers la francophonie appliquée à l'Afrique, il recherche « *la civilisation universelle* », comme une sorte de solidarité interculturelle, une vision politique qu'il développe en particulier dans *Hosties noires* (1948). Dès son accession au pouvoir, il s'attache à faire du Sénégal une nation démocratique idéale, une terre d'Afrique francophone libérée du joug de l'empire colonial.

« *Moi le Maître-de-langue*

*Ma tâche est d'éveiller mon peuple aux futurs flamboyants. »*

En 1970 à Niamey, le poète instaure la Francophonie, qui réunit 21 pays ayant décidé de partager officiellement les valeurs du français. Au nom de la modernité, il rappelle dans des textes officiels ses exigences lexicales et met



en place de nouvelles règles pour harmoniser les habitudes sénégalaises avec le français. Souhaitant promouvoir la pratique de l'excellence, il reproche aux francophones du Tiers Monde d'altérer le français. Grâce à son talent de rhéteur et de poète, il défie presque avec arrogance la vanité occidentale, mais toujours en prônant la fraternité. Néanmoins, son combat, trop idéologique, n'est pas entendu par son peuple.

### La poésie de Senghor<sup>(2)</sup>

Alors que le poète occidental traite toujours de l'homme en potentat, l'asseyant sur une nature destinée, tantôt obéissante tantôt amusante, le poète Senghor révèle un nouveau langage qui ne se repose plus uniquement sur la raison. Senghor préfère se mesurer à l'abstraction et au non-être, osant révéler la part d'évanouissement qu'il y a dans toute chose, toute chose étant destinée à disparaître. Ses poèmes aux accents fragiles sont des odes à la fraternité universelle et soutiennent l'élan d'une marche vers la libération du peuple noir ?

« *On fleurit les tombes, on réchauffe le Soldat Inconnu.*

*Vous mes frères obscurs, personne ne vous nomme.*

... *Die Schwarze schande*<sup>(3)</sup> ! »<sup>(4)</sup>

Les poèmes de Senghor vibrent au rythme de l'Afrique grâce au rite de la poésie. Son lyrisme réconcilie le corps avec l'esprit et la parole, comme le langage en Afrique se déploie au rythme de l'homme dans l'écho multiple de la nature, de l'être et du non-être. Ce rythme écarte les mots inutiles et s'enrichit de forces plus abstraites, des termes oniriques aux allures d'incantations. La vibration qui en résulte semble alors révéler des choses fondamentales qui émeuvent d'abord pour ensuite rassembler, et contribuer au rayonnement de la « voix vivante » de l'Afrique.

« *Dans les moiteurs, les migraines, comme à Dylôl jadis,*

*Ma mère ceignait mes angoisses de feuilles de manioc, les saignait.*

*À Joal comme autrefois, il y a cette souffrance à respirer, qui colle visqueuse à la passion »*<sup>(5)</sup>

Parfois considéré comme « *un Français peint en noir* », Senghor a toujours vu dans la langue française, le terreau de la « *civilisation de l'universel* », le chemin vers le Salut. Grâce à son combat et à sa recherche de consécration, il a réussi à faire de l'Afrique le quatrième continent de la poésie.

1. Poème liminaire.

2. Analyses de ses amis, les poètes Alain Bosquet et Jean-Claude Renard.

3. En allemand : la honte noire.

4. Aux tirailleurs sénégalais morts pour la France.

5. *Lettres d'hivernage*, 1972.

Sous la haute direction de madame Anne Vial-Logeay, maître de conférences en lettres anciennes à l'université de Rouen

# L'art africain

**Au xv<sup>e</sup> siècle, l'Europe découvre les premiers objets d'art venus d'Afrique. Mais ce n'est que trois siècles plus tard que les peintres cubistes perçoivent toute la richesse de cet art. Cette découverte ouvre les portes d'un monde artistique multiple et riche bien souvent œuvres d'artistes anonymes qui associent art et croyances en des forces surnaturelles.**

## Art et surnaturel

Au xv<sup>e</sup> siècle, les marins portugais rapportent de leurs voyages en Afrique de nombreux objets qui viennent orner les cabinets de curiosités de riches marchands. Cependant, ces objets aux formes primitives confortaient l'idée, répandue à l'époque, d'infériorité des peuples colonisés. De plus, ils sont associés au culte polythéiste et donc détruits par les missionnaires chrétiens ou les imans musulmans. Mais l'évolution des arts au xx<sup>e</sup> siècle donne une nouvelle vie à ces objets. Ainsi, le sculpteur Aristide Maillol (1861-1944) affirme : « *L'art nègre renferme plus d'idées que l'art grec. Ce qui est étonnant en lui, c'est l'invention étrange des objets, un côté d'imagination et un sens décoratif extraordinaire difficile à expliquer.*<sup>(1)</sup> »

Pour saisir la complexité de l'art d'Afrique noire, il ne faut pas s'arrêter à la représentation plastique de ces œuvres. En effet, l'expression artistique est multiple et se révèle dans un mélange subtil. Ainsi, la danse, la musique, la peinture ou la sculpture sont souvent associées pour tenter de maîtriser les forces surnaturelles. L'usage des peintures corporelles ou le décor qui accompagne les objets du quotidien participent à cette même recherche. La sculpture, la forme la plus accessible aux esprits occidentaux, synthétise cette démarche des artistes africains.

## Les masques

Dans certaines tribus africaines, chez lesquelles l'influence de l'islam reste minoritaire, les hommes utilisent des masques sculptés, dépositaires d'une force surnaturelle qui ne peut s'exprimer que lors de danses. Ils adoptent alors le rôle d'intermédiaire entre le monde réel des hommes et le monde mystique des divinités. Ces objets sacrés ne doivent être touchés que par des hommes initiés.

Les masques représentent des êtres fantastiques zoomorphes et anthropomorphes, dotés de forces dont il faut, selon le moment, se protéger ou qu'on doit utiliser. Cette fonction secrète et mystérieuse ainsi que la diversité des

coutumes africaines expliquent la multiplicité des modèles et des formes. Les peuples des savanes, majoritairement des agriculteurs-pasteurs, développent des rites agraires qui sacralisent l'eau ou les semences. À l'inverse, les peuples qui vivent non loin des forêts tropicales, sans doute impressionnés par l'immensité opaque des espaces boisés, invoquent la magie et la sorcellerie.

Chez certaines peuplades, comme les Dogon du Mali, les Bobo ou les Mossi du Burkina Faso, le masque est surmonté d'une palette ajourée et polychrome pouvant mesurer plusieurs mètres.

### Les sculptures

Les statues, généralement de petite taille, s'affranchissent elles aussi des canons de la plastique humaine. Comme pour les masques, il ne s'agit pas de figer un mouvement, une expression ou une émotion mais plutôt de représenter une divinité dont on espère s'attirer les grâces. Selon les ethnies, la forme varie. Ainsi, les Dogon préfèrent les formes anguleuses, les Fang ou les Baluba des sculptures rondes.

La majorité des sculptures sont en bois provenant des forêts abondantes de la zone tropicale du continent africain. Les artistes utilisent des bois tendres et légers pour les masques, qui sont ainsi plus faciles à travailler et à porter. Des couteaux en fer servent à creuser le bois et le polissage est obtenu à l'aide de feuilles abrasives.

La pierre, l'ivoire et, plus rarement, la terre cuite peuvent également être utilisés comme matières brutes.

En Afrique occidentale (Mali, Côte-d'Ivoire et Zaïre), le sculpteur, qui est souvent aussi le forgeron de la tribu, est un homme respecté qui doit cependant vivre à l'écart du village. Le pouvoir qu'il entretient avec les esprits effraye sans nul doute le reste de la communauté. Certains artisans forment une véritable dynastie dont le travail est reconnu de génération en génération. Cependant, la tradition écrite en Afrique est peu usitée ; il est donc difficile aujourd'hui de donner des noms à ces lignées d'artistes.

L'Europe, qui expose désormais régulièrement dans ses musées l'art africain, y trouve sûrement l'écho lointain de sa propre histoire. Mais cet art n'est pas figé et continue d'évoluer. Ainsi, le sculpteur contemporain sénégalais Ousmane Sow perpétue toujours le savoir-faire de ses aïeux.

1. Citation extraite de l'exposition « Les Arts primitifs dans les ateliers d'artistes » au musée de l'Homme – Paris - 1967.

# Thanksgiving



September 1620, Plymouth. The Mayflower set sail for the New World with 102 passengers on board.

102 people who were fleeing England because they couldn't freely practice their faith or because they saw an opportunity to start afresh in America.

After a long passage, the ship dropped anchor near the tip of Cape Cod. A month later, the Mayflower crossed Massachusetts Bay where the Pilgrims, as they are nowadays commonly known, started to settle.

The first winter was very hard. Most of the Pilgrims remained on board the ship. They suffered from scurvy, contagious diseases and cold. Only 50 of the original passengers and crew made it through. When the survivors moved ashore, two English-speaking Native Americans paid them a visit. The two men taught the Pilgrims how to fish, cultivate corn and extract sap from maple trees. They also helped the settlers forge an alliance with the Wampanoag, a local tribe.

In November 1621, the Pilgrims invited their Native American allies to a celebratory feast in honour of their first successful harvest.

In 1789, George Washington introduced the first ever National Thanksgiving holiday. He wanted the Americans to express their gratitude to God for the happy outcome of the War of Independence. Although the bill was voted by the national government, it only became an annual tradition nationwide in the 19th century.

Indeed, in 1827, Sarah J. Hale, a famous writer, launched a 30-year campaign to make Thanksgiving a National holiday. She published a book of recipes: pumpkin pie, roast turkey, cranberry sauce, etc.

Those dishes became the staples of modern Thanksgiving meals, even though none of them were actually on the Pilgrims' plates in 1621.

In 1863, at the height of the Civil War, Abraham Lincoln announced that the Nation would celebrate Thanksgiving every year on the final Thursday of November. All Americans were to entreat God to "*commend to his tender care all those who have become widows, orphans, mourners [...]*" and to "*heal the wounds of the nation*".

In 1939, Franklin D. Roosevelt decided to move the holiday up a week. This decision was met with such passionate opposition that the President had to sign a bill fixing Thanksgiving on the 4th Thursday in November.

Today, Thanksgiving has lost much of its original religious significance; it has instead turned into a moment when friends and family gather to spend some quality time together.

Since 1989, a bird or two are granted an official pardon by the current White House occupant.

The chosen birds are sent to a retiring farm. Now, that's what we call a lucky escape!

# Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne Denis Mercier,  
chef d'état-major de l'armée de l'air

**Général de brigade aérienne Patrice Sauvé**, *directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.*

**Colonel Bernard Dartaguiette**, *commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur air.*

**Denise Flouzat**, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

**Jean-Pierre Zarader**, *agrégé de philosophie.*

**Jean-Yves Daniel**, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

**Odile Fuchs-Taugourdeau**, *magistrate, présidente de chambre à la cour administrative de Paris.*

**Patrick Facon**, *chargé de mission au CESA, qualifié aux fonctions de professeur des universités.*

**François Pernot**, *professeur des universités en histoire moderne.*

**Frédéric Charillon**, *directeur général de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM).*

**Pierre-Henri d'Argenson**, *rapporteur à la Cour des comptes.*

**Jacques Villain**, *historien de la conquête spatiale et de la dissuasion nucléaire, membre de l'Académie de l'air et de l'espace.*

**Jean-Marc Albert**, *professeur d'histoire de première supérieure.*

**Anne Vial-Logeay**, *maître de conférences en lettres anciennes à l'université de Rouen.*